

même qu'il s'accomplit, tandis que la prophétie n'acquiert sa force probante qu'à l'époque où elle est réalisée. — Il est manifeste que toute prophétie véritable est une preuve en faveur de la divinité d'une doctrine, soit que le prophète la donne explicitement comme garantie de cette doctrine, soit qu'il n'appelle pas l'attention sur le rapport qu'il y a entre sa prédiction et son enseignement.

Pour rejeter la force démonstrative de la prophétie, on *objecte* en vain que toutes les religions ont eu leurs prophéties. C'est par une fausse analogie que les rationalistes essayent d'établir une ressemblance entre les prophéties bibliques et les prédictions des oracles, des devins, des sibylles, des sonnambules et des spirites. On ne peut nier qu'il y ait des différences profondes et essentielles. Ces prophétisants perdaient l'usage de leurs facultés, les prophètes d'Israël prophétisaient avec pleine et entière liberté et intelligence; ceux-là étaient consultés dans un but intéressé, ceux-ci se présentaient d'eux-mêmes devant les rois et les peuples, dénonçaient les injustices et l'idolâtrie, et menaçaient les coupables de grands châtiments; les oracles des uns sont isolés, relatifs à des événements prochains, et n'ont pour but que des intérêts terrestres; les prophéties des autres sont nombreuses, parfaitement enchaînées entre elles, et ont pour fin l'ordre moral et religieux.

TABLEAU SYNOPTIQUE

LA PROPHÉTIE	Notion de la prophétie	Sa nature	}	Prediction certaine d'un événement futur que Dieu seul peut connaître.
				Différence entre la prophétie et les prévisions physiques ou morales.
				Prévisions préternaturelles des esprits.
	Possibilité	Ses caractères	}	Elle doit précéder l'événement.
				L'événement doit être conforme à la prédiction.
				L'accord entre l'événement et la prophétie ne doit pouvoir s'attribuer qu'à Dieu.
	Constatacion	Preuve de raison	}	Dieu connaît tous les futurs libres et contingents.
				Dieu peut révéler l'avenir à une créature intelligente.
				La créature peut servir d'intermédiaire à Dieu.
	Force probante	Preuve historique	}	Tous les peuples ont cru aux prophéties.
Les pratiques superstitieuses du monde païen prouvent cette croyance.				
Les prophéties de l'Ancien Testament réalisées en Jésus-Christ.				
Force probante	Objections	}	Les prophéties de l'Évangile réalisées et continuant à se réaliser.	
			Impossibilité de la prophétie : on ne peut connaître ce qui n'existe pas.	
			Caractère pernicieux de la prophétie en tant qu'elle aboutit au fatalisme.	
Force probante	Constatacion	}	La réalité de la prophétie peut être constatée par la critique historique.	
			Son caractère divin peut être constaté par l'examen de la prédiction et de l'événement.	
			Le concours de circonstances réclamées par les rationalistes n'est point indispensable; d'ailleurs, il s'est produit quelquefois.	
Force probante	Force probante	}	Elle est identique à celle du miracle.	
			On objecte l'existence de la prophétie dans toutes les religions.	
			Différences entre les prophéties bibliques et les oracles païens.	

CHAPITRE XXV

SOURCES DE LA RÉVÉLATION : LA TRADITION

« La révélation surnaturelle, suivant la foi de l'Église universelle, proclamée par le saint concile de Trente, est contenue dans les *livres écrits* et dans les *traditions non écrites* qui, reçues de la bouche de Jésus-Christ même par les Apôtres, ou, sous l'inspiration du Saint-Esprit, transmises de main en main par ces mêmes Apôtres, sont parvenues jusqu'à nous. » (Const. *Dei Filius*, ch. II, De la Révélation.)

SOMMAIRE

Valeur du témoignage pour les faits surnaturels. — 1. Nature de la tradition. — 2. Objet du témoignage de l'Église. — 3. Valeur de ce témoignage.

Valeur du témoignage pour les faits surnaturels.

1. L'intervention de Dieu dans le monde par des communications surnaturelles est évidemment un fait historique. Les miracles et les prophéties qui prouvent l'origine divine de la révélation sont également des faits historiques. C'est donc au témoignage que nous devons avoir recours pour connaître la religion révélée.

2. Il est vrai que le scepticisme a essayé d'ébranler la valeur du témoignage, surtout en ce qui concerne les faits surnaturels.

Les *hommes*, disent les sceptiques, peuvent toujours se tromper ou vouloir tromper; donc le témoignage est impuissant à engendrer la certitude. De ce que les hommes peuvent se tromper ou vouloir tromper, il ne s'ensuit pas qu'ils se trompent ou trompent toujours. Il est des cas où l'erreur et le mensonge sont impossibles. Quand un fait est sensible, important, de nature à impres-

sionner vivement ceux qui en sont témoins ; que ces témoins sont d'accord entre eux dans le récit du fait, et que cet accord ne peut s'expliquer ni par une entente commune ni par une cause commune de mensonge ou d'illusion : il ne peut y avoir aucun doute sur la réalité du fait. Rejeter un témoignage revêtu de ces conditions, c'est poser en principe que la nature humaine est la victime fatale de l'erreur ou essentiellement menteuse ; c'est ruiner par la base la vie sociale, qui ne peut subsister sans la foi au témoignage.

Quant aux *faits surnaturels*, qu'on voudrait éliminer de l'histoire par la seule raison qu'ils sont surnaturels, ils se constatent de la même manière que les autres, comme nous l'avons dit en parlant du miracle et de la prophétie. Car ce sont des faits extérieurs, sensibles, de grave importance, et au sujet desquels il est d'autant plus difficile de se tromper ou de tromper qu'ils soulèvent contre eux toutes les passions humaines. S'ils ne pouvaient être l'objet du témoignage, il s'ensuivrait que toute religion surnaturelle serait impossible ; or nous avons démontré que la religion surnaturelle est possible, qu'elle peut être révélée, prouvée par des miracles et des prophéties. Par conséquent, si elle existe, elle a nécessairement sa place dans l'histoire.

3. La religion révélée est celle qui s'appuie manifestement sur des signes divins. Mais quelle est cette religion ?

S'il en est une qu'on doit présumer, à première vue, être vraie, parce que les autres, pour quiconque est de bonne foi et sans parti pris, ne supportent pas l'épreuve d'une critique même superficielle, c'est assurément la religion catholique, comme des écrivains peu suspects en ont fait l'aveu^a.

C'est donc vers l'Église catholique que nous devons diriger nos recherches. Elle affirme être en possession de la vérité révélée, et donne comme preuve de sa mission céleste les *faits* relatés dans la *Tradition* et l'*Écriture sainte*.

Avant d'étudier ces faits merveilleux, « signes très certains de la révélation divine¹, » l'Apologétique examine la valeur des *sources historiques* qui les contiennent.

^a « Il n'y a qu'une révélation qui vaille la peine d'être examinée, c'est la révélation chrétienne ; et, au sein de celle-ci, il n'y a qu'un système sérieux et logique, c'est le catholicisme. » (MALLOCK.)

« Croyez-vous en Dieu ? Si oui, vous devez être chrétien catholique... Si vous reconnaissez un Dieu, agenouillez-vous immédiatement devant le crucifix : là est le vrai Dieu. » (PROUDHON.)

¹ Const. *Dei Filius*, ch. III, De la Foi.

1. Nature de la tradition.

4. La *tradition*^a, considérée comme source historique, est la transmission d'un fait de bouche en bouche. Tout événement qui intéresse un peuple passe des témoins immédiats à tout le reste de la nation, et se conserve indéfiniment, surtout si la tradition est fixée dans des écrits ou des monuments. « La tradition, dit le P. Lacordaire, est un élément nécessaire de la vie. Car elle n'est pas seulement la mémoire des choses qui ne sont plus ; elle est la continuité du passé dans l'avenir¹. » Toute société vit de traditions, qui lui rappellent ses origines, les faits mémorables de son existence, sa constitution, son caractère, et lui révèlent d'une certaine manière ses destinées.

5. De toutes les sociétés qui existent ou ont existé en ce monde, sociétés religieuses ou civiles, il n'en est pas de comparable à l'Église, sous le rapport de la durée, de l'universalité, de l'unité, de l'influence exercée et des combats soutenus pour conserver son indépendance. Comme toute société, l'Église a donc ses traditions : elle est son propre témoin à elle-même ; et si, quand on veut connaître l'histoire des Assyriens, des Égyptiens, des Grecs, des Romains, des peuples modernes qui se sont formés au moyen âge, on a recours aux traditions orales ou écrites de ces peuples, on doit de même interroger l'Église sur les faits qui constituent son existence historique.

6. Ces faits, mêlés à la doctrine, se manifestent, soit dans les *livres* : livres d'instruction religieuse, de législation religieuse, de liturgie, d'édification et d'histoire ; soit dans les *monuments*, sculptures, peintures et inscriptions ; soit dans les *institutions*, telles que le Pontificat suprême, avec le Collège cardinalice, les écoles épiscopales et les universités, les ordres religieux, etc. ; soit dans les *mœurs* de ceux qui ont pratiqué la foi de l'Église. Ces livres, ces monuments, ces institutions, ces mœurs, nous révèlent le témoignage traditionnel que l'Église catholique se rend à elle-même depuis bientôt vingt siècles, et qui est confirmé sur bien des points par les annales des sociétés non catholiques².

^a La tradition est envisagée ici dans son sens large, comme moyen de transmettre les faits, et comprenant la tradition proprement dite ou orale, les monuments et les écrits. Dans la III^e partie, nous l'étudierons, en tant qu'elle contient l'enseignement oral des Apôtres, et qu'elle est ainsi le principal dépôt de la Révélation, distinct de la sainte Écriture.

¹ *Conférences de N.-D. de Paris*, 1876. *De la Tradition*. — ² Cf. JULES DIDOT, *Logique surnaturelle subjective*, théor. XXX.

2. Objet du témoignage de l'Église.

7. Le témoignage de l'Église a pour objet principal le fait de la révélation divine, ainsi que les miracles et les prophéties, qui sont les signes très certains de cette révélation. Bien que dans sa forme actuelle elle ne date que de Jésus-Christ, l'Église affirme que son berceau est celui même de l'humanité; que la révélation dont elle est dépositaire a commencé avec Adam, le premier homme, s'est continuée avec les patriarches, avec Moïse et les Prophètes; que la religion qu'elle enseigne est identique pour le fond à la religion primitive et à la religion mosaïque; que cette religion vient de Dieu, et que Dieu l'a confirmée par des prodiges surnaturels sans nombre, depuis la création de l'homme jusqu'à nos jours. Ainsi l'Église joint ses propres traditions aux traditions judaïques et patriarcales, et en fait un faisceau unique pour rendre témoignage à la divinité de la révélation, qu'elle se déclare chargée de promulguer, de propager, de conserver pure et intacte.

3. Valeur du témoignage de l'Église.

8. Si nous avons déjà exposé les preuves de sa divinité, nous dirions que le témoignage traditionnel de l'Église a une valeur divine. L'Église, comme nous l'établirons, est un fait divin; son existence est un miracle perpétuel^a; sa voix, par conséquent, est la voix même de Dieu. C'est ce que le concile du Vatican énonce en ces termes : « Dieu, par son Fils unique, a institué l'Église et l'a pourvue de marques manifestes de son institution, pour qu'elle puisse être reconnue de tous comme gardienne et maîtresse de la parole révélée. Car à l'Église catholique seule appartiennent tous ces caractères si nombreux, si admirables, établis par Dieu pour rendre évidente la crédibilité de la foi chrétienne. Bien plus, l'Église, par elle-même, avec son admirable propagation de sainteté éminente et son inépuisable fécondité pour tout bien, avec son unité catholique et son immuable stabilité, est un grand et perpétuel argument de sa crédibilité, un témoi-

^a « Dieu, dit Bossuet, a fait un ouvrage au milieu de nous qui, détaché de toute autre cause et ne tenant qu'à lui seul, remplit tous les temps et tous les lieux, et porte par toute la terre, avec l'impression de sa main, le caractère de son autorité : c'est Jésus-Christ et son Église. » (*Oraison funèbre de la princesse Palatine.*)

gnage irréfragable de sa mission divine. Et par là il arrive que, comme *un signe élevé au milieu des nations*¹, elle attire à elle ceux qui n'ont pas encore cru, et qu'elle donne à ses enfants une certitude d'autant plus ferme, que la foi qu'ils professent repose sur un très solide fondement². »

9. Mais, à ne considérer le témoignage de l'Église qu'au point de vue simplement naturel, ce témoignage a la plus grande valeur historique qu'on puisse désirer. On y trouve toutes les conditions requises de crédibilité, soit du côté des faits, soit du côté des témoins. Les faits dont témoigne l'Église, soit enseignante, soit enseignée, sont des faits extérieurs, sensibles, d'une importance capitale, puisqu'ils intéressent la destinée suprême de l'homme. Les témoins immédiats et médiats de ces faits jouissent d'une autorité incomparable par le nombre, la science et la vertu. S'il y avait eu de leur part erreur ou mensonge, de nombreux et habiles adversaires, intéressés à les surprendre en flagrant délit d'ignorance ou d'imposture, auraient depuis longtemps réduit à néant toute la tradition catholique. A défaut même d'ennemis acharnés à sa perte, l'Église, si elle n'était fondée sur la vérité, se serait détruite de ses propres mains; car, parmi ses membres, on compte des hommes d'une clairvoyance, d'une sincérité et d'une gravité telles, qu'ils n'auraient pas hésité à l'abandonner, s'ils avaient découvert en elle la moindre trace d'erreur ou de supercherie. « Se figure-t-on, de bonne foi, que des hommes tels que Clément d'Alexandrie et Justin le philosophe, Cyprien et Augustin, Hilaire et Athanase, Grégoire de Nazianze et Chrysostome, Anselme et Thomas d'Aquin, des docteurs et des thaumaturges, des persécutés et des martyrisés pour la cause du catholicisme, aient pu être assez simples, assez indifférents, pour ne pas se préoccuper des motifs de leur croyance; ou assez inintelligents, pour ne pas reconnaître les fictions, les rêveries, les mythes populaires avec lesquels on prétend aujourd'hui l'identifier; ou assez pervers, pour contribuer à une duperie dont ils auraient percé à jour le secret; ou assez absurdes, pour sacrifier, soit à des doctrines incertaines, soit à des probabilités fort légères, tous les biens dont ils pouvaient avoir la jouissance ou l'ambition?

« L'Église a eu ses déserteurs, ses traitres, ses transfuges; mais c'est un fait constant que ni leur science, ni leurs vertus, ni

¹ Isaïe, XI, 12. — ² Const. *Dei Filius*, ch. III, De la Foi.

leurs œuvres d'après, n'ont jamais pu contrebalancer leur foi d'avant; et ceux d'entre eux qui n'ont pas eu la loyauté de pleurer et de confesser leur apostasie, n'ont pas eu non plus l'honneur d'ébranler une seule pierre de l'édifice doctrinal qu'ils avaient abandonné. Ils ont pu, hélas! entraîner d'innombrables chrétiens dans de commodes erreurs théoriques et surtout pratiques; mais ils n'ont pu entamer le *Credo* et la théologie de l'Église¹. »

Par ce seul fait que l'Église n'a jamais pu être ébranlée par l'innombrable armée de sophistes qu'elle a eu à combattre, durant sa longue existence, et qu'elle a été l'objet de la foi d'une multitude non moins innombrable d'hommes en qui ont brillé les plus grandes vertus intellectuelles et morales, nous devons conclure que le témoignage de l'Église sur les faits divins auxquels elle doit son existence est un témoignage d'une valeur historique incontestable.

RÉSUMÉ

Valeur du témoignage pour les faits surnaturels. — La révélation, ainsi que les miracles et les prophéties qui prouvent son origine divine, sont des faits historiques. C'est donc au *témoignage* qu'il faut recourir pour connaître la religion révélée. — Le scepticisme a essayé d'ébranler la valeur du témoignage, surtout en ce qui concerne les faits surnaturels, en disant que les *hommes* peuvent toujours se tromper ou vouloir tromper, et que par conséquent le témoignage est impuissant à engendrer la certitude. Mais rejeter le témoignage quand il est revêtu de toutes les conditions de véracité, ce serait poser en principe que la nature humaine est fatalement vouée à l'erreur ou essentiellement menteuse. Quant aux *faits surnaturels*, qui sont des faits extérieurs, sensibles et de grande importance, ils se constatent avec la même certitude que les autres; on peut même ajouter que pour ces faits il est d'autant plus difficile de se tromper ou de tromper, qu'ils vont à l'encontre de toutes les passions humaines. — L'Église catholique affirme être en possession de la vérité révélée, et donne comme preuves de sa mission céleste les faits relatés dans la Tradition et l'Écriture sainte. Avant d'étudier ces faits, il est donc nécessaire d'examiner la valeur des sources historiques qui les contiennent.

Nature de la tradition. — La *tradition* est la transmission d'un fait de bouche en bouche: elle est, pour ainsi dire, la continuité du passé dans l'avenir. La tradition est dans le fond de toute société. — L'Église, comme toute société, possède aussi ses traditions; et si on veut connaître les faits qui constituent son existence historique, il faut interroger le témoignage traditionnel que l'Église se rend à elle-même. Ces faits, mêlés à la doctrine, se manifestent soit dans les livres, soit dans les monuments, soit dans les institutions, soit dans les mœurs de ceux qui ont pratiqué la foi de l'Église.

¹ JULES DIDOT, *Logique surnaturelle objective*, théor. LIII.

Objet du témoignage de l'Église. — L'objet principal du témoignage de l'Église, c'est le fait de la révélation divine, ainsi que les miracles et les prophéties, qui sont les signes très certains de cette révélation. Bien que dans sa forme actuelle l'Église ne date que de Jésus-Christ, elle affirme que la religion qu'elle enseigne est identique pour le fond à la religion primitive et à la religion mosaïque; ainsi elle unit ses propres traditions aux traditions judaïques et patriarcales.

Valeur du témoignage de l'Église. — Une fois admise la divinité de l'Église, on doit reconnaître que son témoignage traditionnel a une valeur divine. Mais même à ne considérer le témoignage de l'Église qu'au point de vue simplement naturel, il est certain que ce témoignage a la plus grande valeur historique qu'on puisse désirer, soit du côté des faits, soit du côté des témoins. Les faits sont extérieurs, sensibles, d'une importance capitale, puisqu'ils intéressent la destinée suprême de l'homme; les témoins immédiats et médiats de ces faits jouissent d'une autorité incomparable par le nombre, la science et la vertu. S'il y avait eu erreur ou mensonge dans les propagateurs de la foi catholique, de nombreux et habiles adversaires les auraient depuis longtemps convaincus d'ignorance et d'imposture. A défaut même de ses ennemis, les propres membres de l'Église, dont un grand nombre ont été si remarquables par la sainteté et le génie, auraient découvert l'erreur ou la supercherie, et n'auraient pas hésité à abandonner une religion basée sur l'imposture.

TABLEAU SYNOPTIQUE

LA TRADITION	Valeur du témoignage en général	}	Il est nécessaire pour connaître la religion révélée.	
			Les sceptiques prétendent qu'il est impuissant à produire la certitude. Admettre cette impuissance, c'est rejeter toute certitude. Les faits surnaturels se constatent comme les faits naturels.	
	Nature de la tradition	}	En général	Transmission d'un fait de bouche en bouche. Existence de la tradition dans toute société. Elle est un de ses éléments nécessaires.
			Dans l'Église	L'Église a ses traditions comme toute société. On doit les consulter pour connaître son histoire. Elles se manifestent dans ses livres, ses monuments, ses institutions et ses mœurs.
	Objet du témoignage de l'Église	}	Le fait de la révélation.	
Les miracles et les prophéties. Les traditions judaïques et patriarcales. Unité de toutes ces traditions.				
Valeur du témoignage de l'Église	}	Valeur divine	L'Église admise comme divine, son témoignage a une valeur divine.	
		Valeur humaine	Certitude aussi grande qu'on puisse la désirer. Faits extérieurs, sensibles, très importants. Autorité incomparable des témoins. Qualités intellectuelles et morales des membres de l'Église. Impuissance de ses déserteurs à l'ébranler.	